



Chapelets Croisiens

Nous sommes heureux d'apprendre aux personnes pieuses qui ont à cœur le soulagement des âmes du Purgatoire qu'il leur sera facile dorénavant de se procurer des chapelets Croisiens.

Jusqu'à ce jour, en effet, quiconque était désireux de posséder ce trésor spirituel devait s'adresser en Belgique, aux religieux de la Sainte-Croix, à qui seuls le Pape Léon X, en récompense de services rendus à l'Église, avait réservé le pouvoir confirmé ensuite par ses successeurs d'appliquer cinq cents jours d'indulgences sur chaque grain de chapelet. L'éloignement, les embarras suscités par la douane décourageaient les meilleures volontés. Le Pape Pie X, dans sa paternelle bonté, vient de lever tous ces obstacles en accordant au Père Supérieur des Religieux du Saint Sacrement de Montréal, la faveur insigne de bénir les chapelets en leur attachant la précieuse indulgence des Croisiens.

Les personnes qui voudront profiter de l'avantage qui leur est offert, pourront bien envoyer leurs chapelets à notre adresse, en ayant soin toutefois d'inscrire leur nom et adresse complète, sur chaque paquet. Le port, pour le retour des chapelets, à la charge du destinataire, peut se faire moyennant des timbres postes canadiens ou américains.

Les personnes de Montréal n'auront qu'à se présenter au parloir de la communauté.

Aux Croix à Christ relevé seront aussi appliquées les Indulgences de la Bonne Mort et du Chemin de la Croix.

Vous pourriez vous procurer des Chapelets et des Crucifix, à nos Bureaux, mais à condition d'avoir reçu d'avance le prix des objets, des personnes pour qui vous les faites venir. car il ne nous est plus possible de les vendre une fois qu'ils sont indulgenciés; ce serait leur faire perdre leurs indulgences.